



Recevoir une donation d'argent est-il imposable?

Par **Shanks**, le 17/11/2014 à 23:07

Bonsoir, voilà j'ai deux questions toutes simples : si je reçois une donation de mes parents de 60.000 euros serais-je imposable sur cette donation et combien devrais-je payer aux impôts ?

Par **aguesseau**, le 17/11/2014 à 23:36

bjr,
vous pouvez consulter ce lien:
<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F1265.xhtml>
cdt

Par **Lag0**, le 18/11/2014 à 08:08

Bonjour,
A noter l'abattement pour une donation entre parent et enfant est de 100000€, donc chacun de vos parent peut vous donner 100000€ sans avoir de frais à payer. Donc pour 60000€, pas de problème, cela entre dans l'abattement.

Par **francis050350**, le 23/11/2014 à 18:23

Bonsoir ,

Théoriquement il y a une déclaration à faire , mais comme on le dit plus haut , aucun droit n'est exigible , donc pas la peine de s'embêter.

De plus si déclaration il y a le fisc l'enregistre et prend date pendant 15 ans . Si vous ne faites rien il n'enregistre rien et ne verra rien s'il y a une question à se poser dans les 3 à 4 ans (décès d'un des parents) . Le fisc a des pouvoirs ; mais ils sont limités et demander systématiquement les relevés de compte sur 15 ans lui est impossible matériellement .